

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2020-296

Adoption du règlement R-2020-296 (Règlement relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2020-296 relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique, a été adopté le 16 septembre 2020 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 21 SEPTEMBRE 2020

Je, Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidente de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 21 septembre 2020.



Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière